



Politique de gestion des statuts particuliers

Admissibilité à un statut particulier

Le membre qui souhaite se prévaloir d'un statut particulier doit démontrer son admissibilité à ce statut deux fois par année : avant le 31 mars (renouvellement) et avant le 30 septembre¹. Pour maintenir les avantages reliés à ce statut particulier sur une base annuelle, le membre doit envoyer une pièce justificative à info@ladoq.ca avant ces dates. Le membre est responsable de faire la preuve de son admissibilité.

Pour le renouvellement 2020-2021, tous les membres admissibles à un statut particulier doivent remplir ce formulaire de déclaration: <https://forms.gle/3LwiwrQmmBSfVELSA>

Conditions d'admissibilité et pièces justificatives

Membre professionnel		
Étudiant	Congé parental	Retraité
<ul style="list-style-type: none">Fournir une preuve d'études en orthopédagogie ou dans un domaine connexe :<ul style="list-style-type: none">Dernier relevé de notes avec date ETFacture session en cours ETRemplir le formulaire de déclaration de statut particulier <p>Critères d'inscriptions pour bénéficier du statut particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">Si au 1^{er} cycle : temps plein (12 crédits minimum) pour la session en coursSi au 2^e cycle : au moins 6 crédits pour la session en cours ou reconnu à temps pleinSi au 3^e cycle : au moins 3 crédits pour la session en cours ou reconnu à temps plein	<ul style="list-style-type: none">Fournir une attestation de congé parental ou d'adoption indiquant la date de début du congé :<ul style="list-style-type: none">Attestation médicale OULettre de l'employeur OUCopie du RQAPRemplir le formulaire de déclaration de statut particulier	<ul style="list-style-type: none">Fournir une attestation de retraite :<ul style="list-style-type: none">Dernière communication du RRQ OUDéclaration de l'employeurETDocuments attestant de votre âge :<ul style="list-style-type: none">Preuve d'âge (55 ans et plus)ETRemplir le formulaire de déclaration de statut particulier
Autres statuts		
<p>Membre en voie de professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">Idem aux conditions du membre professionnel étudiant (voir ci-dessus) <p>Membre en actualisation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">Fournir une preuve de poursuite d'études ou de formation comme exigé par le comité Adhésion		

¹ En tout temps, L'ADOQ se réserve le droit de valider l'admissibilité aux statuts particuliers qui confèrent des privilèges financiers.

Changement à l'admissibilité à un statut particulier

Pour le renouvellement 2020-2021, tous les membres qui ne sont plus admissibles à un statut particulier doivent remplir ce formulaire de déclaration :

<https://forms.gle/3LwiwrQmmBSfVELSA>

Le membre est responsable de mentionner à L'ADOQ tout changement au statut particulier au moins 30 jours avant la date du changement.

Il envoie les pièces justificatives, s'il y a lieu.

- *Dans le cas où un solde est dû pour L'ADOQ*
Si le changement de statut entraîne un solde dû à L'ADOQ, nous vous facturerons l'écart entre le tarif particulier payé et le tarif régulier, au prorata. Le changement est effectif à la date où le membre n'est plus admissible au statut particulier.
- *Dans le cas où un remboursement vous est dû*
Si le changement de statut entraîne un remboursement qui vous est dû, nous vous rembourserons l'écart entre le tarif régulier payé et le tarif particulier, au prorata. Le changement est effectif au moment où la pièce justificative est reçue. Le remboursement n'est pas rétroactif.

Tarifs offerts aux membres à statuts particuliers pour l'inscription à une activité de L'ADOQ (formation, Colloque/Symposium, etc.)

- *Pour une **nouvelle adhésion***
Si vous n'avez jamais été membre de L'ADOQ, **vous devez être admissible au statut en date de l'activité** pour profiter d'un tarif particulier. L'ADOQ se réserve le droit de vérifier votre admissibilité et la différence vous sera facturée, s'il y a lieu.
- *Pour une **réactivation** de dossier en cours d'année*
Si vous avez déjà été membre de L'ADOQ et réactivez votre dossier pour profiter d'un tarif offert aux membres à statuts particuliers, **vous devez être admissible au statut en date de l'activité et votre cotisation pour l'année complète doit avoir été acquittée** pour profiter d'un tarif particulier. L'ADOQ se réserve le droit de vérifier votre admissibilité et la différence vous sera facturée, s'il y a lieu.